

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CORBEL Samuel (suppléant); DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; ÉCHEVEST Yannick; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALOMON Claude; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick; PUILANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CONNAN Guy; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; QUENET Michel; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	11
Votants	77
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : mercredi 15 octobre 2025
Secrétaire de séance Joseph LINTANF

DEL2025-10-219**PETITE ENFANCE : ÉVOLUTION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT EN CRECHE**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 2324-17, R. 2324-19, R. 2324-22, R. 2324-23 et R. 2324-28 relatifs aux conditions d'accueil des jeunes enfants ;

Vu le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu la délibération DEL2025-05-116 du 27 mai 2025 du Conseil d'agglomération portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ;

Considérant l'avis de la commission Développement social et Humain du 7 juillet 2025 ;

Considérant l'avis du Bureau communautaire du 7 octobre 2025 ;

Considérant les échanges avec les différentes institutions (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle et Infantile) ;

Guingamp-Paimpol Agglomération, dans le cadre de sa compétence petite enfance, gère 4 crèches, basées sur les communes de Bégard, Paimpol, Ploumagoar et Guingamp. Il est proposé de faire évoluer les critères d'attribution des places en crèches et le règlement de fonctionnement.

La Commission d'Attribution des Places (CAP) a pour objet d'attribuer des places d'accueil au plus près de la demande exprimée par les parents. Elle joue un rôle dans l'observatoire des besoins des familles du territoire en matière d'accueil de la petite enfance. La CAP permet le suivi et la régulation des fréquentations sur les 4 crèches.

Les objectifs de l'évolution des critères d'attribution des places sont de renforcer un traitement neutre et plus cadré des demandes par une critérisation renforcée. Ainsi, Il est proposé :

- Une révision des critères et la création d'une grille de points en fonction de la date de demande d'inscription et de la situation familiale, sociale et professionnelle de la famille, présenté en annexe 1
- De grouper l'étude des demandes dans une seule instance pour toutes les crèches de l'Agglomération

Le règlement de fonctionnement cadre le mode et les règles de fonctionnement des structures. Il contient des droits, mais également des devoirs auxquels tout parent, en acceptant les termes, doit se conformer. Il est fourni à tout parent inscrivant son enfant au sein des crèches de l'agglomération.

Il est nécessaire d'ajuster le règlement de fonctionnement pour se mettre en conformité avec de nouvelles obligations prévues dans le référentiel des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ainsi que pour faciliter et fluidifier les relations avec les familles. Le nouveau règlement de fonctionnement est présenté en annexe 2.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement pour étudier les demandes d'accueil dans le cadre d'une commission d'attribution des places unique pour toutes les crèches de l'Agglomération ;
- Valide la révision des critères d'attribution des places en crèches et la grille de points proposée à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Valide les modifications du nouveau règlement de fonctionnement des crèches en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Joseph LINTANF

